

Les produits disponibles sur le marché pour détartrer les bouilloires et les machines à café contiennent généralement de **légers acides** tels que acide sulfamique, acide citrique, acide malique, acide lactique et acide maléique. Cependant, on peut aussi détartrer les appareils à l'aide d'acide acétique ou essence de vinaigre.

Il est très fréquent d'oublier les détartrants dans les bouilloires et machines à café ou alors les autres utilisateurs ne savent pas que du détartrant s'y trouve. Ainsi, à la solution aqueuse se mélange le café et le thé et elle se retrouve dans le biberon et le repas des bébés.

Après l'ingestion d'une petite quantité (quelques gorgées), l'irritation des muqueuses peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhées. Dans ce cas, il suffit d'administrer des boissons et d'exercer une surveillance à domicile.

Chez les petits enfants, suivant la concentration et la quantité ingérée, on peut toutefois aussi observer des troubles de l'équilibre acido-basique. Sur la base des informations du produit exact, de la dilution, de la quantité ingérée et du poids de l'enfant, Tox Info Suisse peut mesurer l'acidité dans le corps et décider de la suite du traitement. Il faut toujours consulter un médecin lors de symptômes gastro-intestinaux plus prononcés.

ATTENTION: l'acide maléique est très dangereux pour les chiens!

Bien que l'acide maléique, même en quantités importantes, ne déclenche que de légers symptômes d'une irritation gastro-intestinale chez les humains, il peut provoquer une lésion rénale grave chez les chiens, déjà suite à l'ingestion d'une très faible quantité.

Ainsi, après l'ingestion d'un produit contenant de l'acide maléique, les chiens doivent immédiatement être soumis à une consultation vétérinaire.

Mesures de précaution :

- Indication claire à l'aide d'un billet sur la bouilloire durant le détartrage.
- Ne pas laisser la solution dans la bouilloire durant la nuit.

Attention: selon leur composition, les détartrants non dilués peuvent aussi avoir un effet irritatif. Ceci se rapporte tout d'abord aux produits industriels et non aux produits domestiques usuels.

Katharina Hofer, Katharina Schenk-Jäger @toxinfo.ch Avril 2021